



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
13 JUILLET 2026 – 18 H 45**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

Conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Joliette aura lieu dans la salle du conseil à l'hôtel de ville de Joliette situé au 614, boulevard Manseau à Joliette le lundi 13 juillet 2026 à 18 h 45.

La séance extraordinaire portera uniquement sur l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2027.

Donné à Joliette, ce 1^{er} juillet 2026

Anaïs Baril
Greffière

L'avis est affiché à hôtel de ville de Joliette et il est disponible sur le site Internet de la Ville de Joliette sous l'onglet « La Ville » sous la rubrique « Administration et finances ».